

Punir ou réhabiliter, prévenir ou guérir ?



Par
Rose-Marie Charest
M. A., PRÉSIDENTE

SI CETTE QUESTION se pose pour tous, elle devient plus cruciale encore lorsqu'il s'agit de jeunes contrevenants. En effet, le mal auquel on cherche une solution n'est pas un phénomène qui surgit spontanément et sans raison. Ce mal a des racines dans un passé plus ou moins récent et peut influencer le développement avec une force qui sera d'autant plus grande que l'individu qui en souffre ou qui le subit sera jeune.

Le gouvernement fédéral vient d'adopter la Loi sur les jeunes contrevenants, qui durcit les sentences décrétées contre ceux-ci et abaisse l'âge auquel on les leur impose. Le Québec, par la voix unanime de nos élus, s'est formellement opposé à ce projet de loi. Et pour cause ! S'éloignant des valeurs privilégiées au Québec, cette loi va à l'encontre d'une approche fondée sur la réhabilitation et la réinsertion sociale, que nous avons fait nôtre depuis plusieurs années. Le taux de récidive des criminels juvéniles, le plus faible au pays, confirme que l'approche québécoise est efficace.

Lors d'une conférence de presse tenue en mai dernier, le ministre de la Justice et procureur général du Québec, M. Paul Bégin, a déclaré que ce projet de loi allait à l'encontre des efforts faits ici pour aider les jeunes en difficulté à s'en sortir. En effet, portant intérêt à la personne et non seulement au crime qu'elle a commis, le système québécois a davantage de chances de rejoindre le mal qui a entraîné le geste, et ainsi prévenir d'autres gestes similaires.

Or, pourquoi certains préconisent-ils quand même la méthode punitive ? Un événement dramatique comme une agression sexuelle ou un meurtre suscite des réactions intenses chez chacun de nous. Nous souhaiterions tous pouvoir éliminer le mal : celui subi par la victime et ses proches comme celui que subiraient toutes les victimes potentielles. Nous souffrons non seulement de la douleur de la victime mais de son impuis-

sance. Punir peut alors apparaître comme un moyen de reprendre du pouvoir sur l'agresseur, au nom de la victime et de la société dans son ensemble. Mais cette solution en est une de courte vue. Une telle réaction primaire ne peut guider les gestes d'adultes responsables et encore moins ceux d'un gouvernement.

Le vrai pouvoir est celui qui permet de résoudre le problème dans toutes ses composantes. Notre responsabilité, comme citoyen et comme professionnel, c'est de réhabiliter le jeune et ainsi d'éviter non seulement qu'il fasse d'autres victimes mais qu'il soit victime de lui-même. Souhaitons que des aménagements soient faits afin que le modèle québécois continue de s'appliquer dans la plus large mesure possible.

Nécessité de prévenir

Le 12 juin dernier, j'ai entendu un cri du cœur qui m'a grandement réconfortée. Il était lancé par M^{me} Agnès Maltais, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, alors qu'elle nous avait conviés à un forum sur les services à la jeunesse. Lorsqu'un intervenant a parlé des besoins des jeunes de la rue, elle a vivement rappelé qu'il existe des raisons pour lesquelles ces jeunes glissent vers la rue et elle a insisté sur la nécessité d'investir là où on peut prévenir. Ces propos sincères, et d'autres entendus au cours de la journée, me portent à croire qu'il y a une réelle volonté gouvernementale de cerner l'ensemble de la problématique des jeunes en difficulté. Il semble y avoir consensus sur la nécessité d'intervenir là où c'est le plus efficace, c'est-à-dire le plus tôt possible et de la manière la plus efficace, en guidant le jeune et ses parents plutôt qu'en les laissant magasiner eux-mêmes les services. M^{me} Maltais a mis l'accent sur la nécessité d'identifier une porte d'entrée dans le réseau de services, porte d'entrée qui ne devrait pas être une porte tournante.

Quatre chantiers ont été créés en vue d'élaborer un plan d'action jeunesse qui sera déposé dès novembre prochain. Leurs travaux porteront sur : le déploiement des services de base en CLSC et la contribution des partenaires ; l'accès à des services spécialisés ; le développement des compétences et

la reconnaissance de la qualité des personnes ; et l'allocation des ressources. J'ai été très heureuse de constater que le débat s'élevait bien au-dessus des chasses gardées et des aspects financiers. La recherche de solutions est authentique. Nous devons apporter notre contribution sur tous les plans où elle est sollicitée.

Comment puis-je, à titre de présidente de l'Ordre, jouer pleinement mon rôle dans cette recherche de solutions ? Je compte, bien sûr, sur les psychologues qui oeuvrent quotidiennement dans les réseaux de la santé et de l'éducation, qui connaissent les besoins de la clientèle et les problèmes du système, qui ont réfléchi et discuté ensemble de solutions potentielles, qui côtoient d'autres intervenants et connaissent aussi leurs réalités et leurs points de vue. Pour cela, nous devons multiplier les occasions d'échanger.

Lors de l'ouverture du XXV^e Bureau de l'Ordre, j'ai invité mes collègues administrateurs à relever ensemble le défi de rejoindre davantage les psychologues, non seulement dans les fonctions statutaires de l'Ordre ou pour communiquer de l'information, mais pour mieux connaître la réalité des différentes pratiques et des différentes populations avec lesquelles les psychologues sont en contact. À ce sujet, j'ai lu avec intérêt les textes du dossier du présent numéro et je vous invite à les lire même si vous ne travaillez pas auprès de populations autochtones. Une telle information nous permet d'aiguiser notre conscience sociale et professionnelle. Nos décisions doivent s'en inspirer, qu'il s'agisse de celles ayant trait à la protection du public ou de celles concernant le développement de la profession et l'accessibilité aux services psychologiques.

Les politiciens peuvent aussi bénéficier de votre point de vue. Je vous invite à communiquer avec vos élus pour mettre vos expériences et connaissances à leur disposition, que ce soit pour inspirer des politiques, contester ou appuyer des projets de loi. Le poids politique de 6 700 psychologues n'est pas négligeable, à condition que notre voix se fasse entendre collectivement et individuellement.

Vos commentaires sur cet éditorial sont les bienvenus : presidence@ordrepsy.qc.ca